

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

Convocation du 27 juin 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le Quatre Avril à 21H00
Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.

Etaient présents : Nathalie LAMOTHE, Jean LAGOUTTE, Corinne MORENO,
Lilian GARAUD, Véronique THOMAS, Jean-Philippe LASPORTE, Michèle CATTALDO

Etaient absents et avaient donné pouvoir : aucun

Etaient absents : aucun

Mme Michèle CATTALDO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UN SERVICE DE FOURRIERE

Suite à la circulaire de la Préfecture de Haute-Garonne concernant la lutte contre la divagation des animaux, en application de l'article L2212-2 du CGCT et de l'article L211-24 du CRPM, Monsieur le maire rappelle au conseil l'obligation de la création, soit d'une fourrière, soit d'un accord avec un service de fourrière d'une autre commune.

Monsieur le maire demande au conseil son accord afin d'établir une convention avec un organisme de fourrière.

LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DECIDE de donner son accord,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 04/07/2019

De sa publication et/ou affichage le :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

V. DHENNIN